

**Prise de position de la CER-N du 16 avril 2019**

Donnant suite à l'invitation du Conseil fédéral, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a examiné de manière approfondie le résultat des négociations relatives à la conclusion d'un accord institutionnel entre la Suisse et l'Union européenne, ainsi que les propositions formulées unilatéralement par l'UE dans les protocoles concernés.

Les conclusions de la CER-N sont les suivantes:

1. La CER-N est favorable à ce que les relations entre la Suisse et l'UE soient stables.
2. Elle considère toutefois que le présent projet d'accord institutionnel entre la Suisse et l'UE n'est pas satisfaisant sous sa forme actuelle.
3. Le présent projet d'accord-cadre entre la Suisse et l'UE est renvoyé au Conseil fédéral, qui est prié de présenter un résultat de négociations respectant les «lignes rouges», en particulier pour ce qui est de la protection salariale et de l'accord de libre-échange entre la Suisse et l'UE de 1972 en ce qui concerne les aides d'Etat. En matière de libre circulation des personnes, il y a lieu de garantir le maintien et le développement des mesures autonomes, efficaces et non discriminantes en matière de protection des salaires (mesures d'accompagnement).
4. S'agissant du règlement des litiges, le Conseil fédéral examinera le rôle de la Cour de justice de l'UE par rapport au rôle prévu dans d'autres accords de l'UE.
5. Il importe de procéder à une analyse plus approfondie et à un éclaircissement des principes inscrits dans l'accord institutionnel s'agissant des aides d'Etat, afin de pouvoir évaluer les effets desdits principes sur le droit suisse en matière de subventions, sur le service public et sur notre système fédéraliste.
6. Le Conseil fédéral doit clarifier définitivement si la directive sur la citoyenneté est exclue avec le présent accord-cadre.
7. La CER-N rejette une reprise directe ou indirecte par la Suisse de la directive de l'UE sur la citoyenneté.